

# COMMUNE DE MERS-SUR-INDRE

1, Place Saint-Martin – 36230 MERS-SUR-INDRE ☎ 02.54.31.06.52 ✉ contact@mers-sur-indre.fr

## CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DU DOMAINE

12 Rue George Sand – 36230 MERS-SUR-INDRE ☎ 02.54.31.11.78

*Délibération n°08 du 17.12.2025*

**Date de la location :** \_\_\_\_\_

**Nom et Prénom du loueur :** \_\_\_\_\_

**Adresse du loueur :** \_\_\_\_\_

**Téléphone/ messagerie :** \_\_\_\_\_

**Nature de la location :** \_\_\_\_\_

	1 journée (8h-8h)	Forfait week-end (vendredi 11h-lundi 11h)	
ACOMPTE (50%)	Chèque n° Date	SOLDE (50%)	Chèque n° Date

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS POUR UNE VISITE => CONTACTER LA MAIRIE

- La réservation de la salle est effective à compter de la signature du Maire (ou son représentant) et du versement de l'acompte (chèque à l'ordre du Trésor Public).
- Le solde sera versé lors de la remise des clés (chèque à l'ordre du Trésor Public).
- Une caution de 600 € (1 chèque de 500 € + 1 chèque de 100 €) sera demandée en même temps que le solde (chèques à l'ordre du Trésor Public).
- Le «loueur» reconnaît avoir souscrit une police d'assurance** avec extension de garantie couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux loués.
- Le «loueur» devra fournir une attestation** d'assurance précisant la date de la location et l'adresse de la salle des fêtes.
- Le «loueur» reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter.**

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES  
A MERS-SUR-INDE, le

Le loueur,  
*(Lu et approuvé écrit à la main)*

Le Maire,